

BTSA Aménagements paysagers



RNCP38349 (01/09/2024) - Diplôme national de niveau 5 du Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt

Objectifs de la formation

Acquérir des compétences technologiques et générales : être capable de répondre à une demande d'appui technique, de participer à des travaux en bureau d'études, de gérer des travaux de création et d'entretien d'aménagements paysagers. Être capable d'animer ou diriger une équipe de techniciens en tant que responsable de chantiers, de maîtriser les techniques d'expression et de communication.

Contenus de la formation

Les volumes horaires sont donnés à titre indicatif

	Voie scolaire	Apprentissage
--	---------------	---------------

Domaine du tronc commun :

M1 : Inscription dans le monde d'aujourd'hui	180 h	80 h
M2 : Construction du projet personnel et professionnel	300 h	210 h
M3 : Communication	170 h	120 h

Domaine professionnel spécifique à la spécialité aménagements paysagers

M4 : Organisation du travail et encadrement d'équipes	140 h	140 h
M5 : Gestion de la végétation des aménagements paysagers	310 h	280 h
M6 : Gestion des ouvrages et réseaux des aménagements paysagers	240 h	160 h
M7 : Gestion technico-économique de chantiers	150 h	130 h
M8 : Élaboration d'un projet d'aménagement paysager	250 h	230 h

Il est à noter que le module d'enseignement d'initiative locale (EIL) est orienté sur :

- le **territoire de montagne** pour la voie scolaire
- **l'agriculture urbaine** en apprentissage.

Le BTSA

Les épreuves du BTSA se déroulent en CCF (contrôle en cours de formation) et épreuves terminales.

Durée de la formation et période en milieu professionnel

Lycéens : un stage en milieu professionnel de 14 à 16 semaines est prévu.

Apprentis : 1350 h de formation sur deux ans. 55 semaines en entreprise (durée susceptible de varier). Les périodes en entreprise se font en alternance avec les périodes en centre de formation suivant un planning de formation annuel.

Modalités pédagogiques en apprentissage: les apprentissages, en formation diplômantes, s'organisent autour de cours théoriques, travaux pratiques en extérieur, projets de groupe. Il est complété par des visites pédagogiques, rencontres partenariales ou participations à des manifestations sur le territoire, voir la Région.

Activités et carrière

- Participer aux études préalables d'aménagements paysagers, à la conception et à l'étude de projets d'aménagements paysagers
- Réaliser et gérer des chantiers de création et d'entretien d'aménagements paysagers
- Encadrer une ou plusieurs équipes
- Assurer des tâches administratives, de gestion financière et des tâches relationnelles
- S'informer sur les travaux des instituts de recherche, sur les produits nouveaux, les techniques et technologies nouvelles utilisées dans les aménagements paysagers et participer à leurs diffusions.



école
du paysage

Grenoble Saint-Ismier

1 chemin
de Charvinière
38330 St-Ismier

04 76 52 03 63

Voie scolaire

Apprentissage

Conditions d'inscription

- Après un baccalauréat général ou technologique.
- Après un baccalauréat professionnel aménagements paysagers, productions horticoles ou un Brevet de Technicien Agricole ou autre bac professionnel.
- Après des études universitaires

Lycéens : vous devez candidater via le portail admission PARCOURSUP www.parcoursup.fr

Un impératif : respecter les dates indiquées.

Apprentis : vous devez candidater via le portail admission PARCOURSUP www.parcoursup.fr

Pré-inscription en ligne www.edp.educagri.fr (éléments à fournir : lettre de motivation, diplômes, bulletins scolaires), puis entretien de positionnement.

Vous avez choisi le LEGTA de Grenoble Saint-Ismier pour réaliser le BTSA AP, vous devez indiquer votre choix de formation, notre établissement dans Parcoursup et nous contacter.

Coût pédagogique et rémunération

Apprentissage : la formation par la voie de l'apprentissage est gratuite.

L'apprenti signe un contrat d'apprentissage et perçoit une rémunération correspondant à un pourcentage du SMIC, selon son âge et son année de formation. A titre d'information, en janvier 2024, le montant du SMIC BRUT mensuel était de 1 766,90 €.

Spécificités à Saint-Ismier

- Une formation de BTSA **au lycée** semestrialisée
- Une formation de BTSA **au lycée** en partenariat avec des entreprises et des établissements de formation au Québec (stages au Québec et poursuites d'études)
- Un enseignement privilégiant l'aspect environnemental des métiers du paysage
- Des thèmes liés au paysage de montagne
- L'exploitation dans le cadre de la conception de jardins et leurs mises en place
- Des activités valorisant l'aspect culturel du métier : travail avec des artistes plasticiens, des chorégraphes...

Poursuites d'études

- Licence Professionnelle "Gestion des aménagements paysagers, parcours écologie urbaine et biodiversité" par la voie de l'apprentissage, **en partenariat avec l'UGA Grenoble Alpes**. Les inscriptions se font auprès des services de l'université.
- Certificat de Spécialisation arboriste élagueur et CS Constructions paysagères par apprentissage ou en formation continue au **CFPPA de Grenoble - Saint-Ismier**
- Classes préparatoires post B.T.S
- Poursuite d'études : université, écoles d'ingénieurs, école nationale supérieure du paysage.

Débouchés

- Emploi en tant que **technicien supérieur** au sein d'organismes publics et privés (Entreprises privées, bureaux d'études, collectivités territoriales, services extérieurs de ministère...) concernés par la mise en place d'aménagements paysagers depuis leur programmation et leur conception jusqu'à leur réalisation et leur gestion. Les aménagements paysagers recouvrent des objectifs variés : loisirs, activités sportives, valorisation touristique, amélioration du cadre de vie, préservation du patrimoine culturel...
- **Technico-commercial** en fournitures et matériel pour les espaces verts, conseil
- **Technicien supérieur** dans un service de recherche, développement, formation
- **Chef d'agence, chef de service, chef d'entreprise**